

Lancement de la campagne vacances 2022

Pour les familles, plusieurs aides sont proposées : l'Aide Vacances Familiales (AVF), l'Aide aux Vacances Sociales (AVS), l'épargne bonifiée, l'aide au transport et le dispositif « Vacances et Familles » en collaboration avec l'association Vacances et Familles Occitanie.

Pour les enfants sont proposées l'Aide Vacances Enfants (AVE) et les premiers départs en vacances (6-15 ans).

Les Aides aux Vacances Familiales (AVF) et Vacances Enfants (AVE) s'utilisent pendant les vacances scolaires de printemps, été, Toussaint et Noël.

La durée des séjours est comprise entre 7 jours et 21 jours maximum. Pour bénéficier de cette aide le QF mensuel doit être inférieur ou égal à 800 € en janvier 2022.

Le montant de l'aide varie en fonction du QF (0-500 € et 501-800 €) et des situations familiales.

Pour plus d'information vous pouvez consulter le Lien [Règlement Intérieur Aides Financières Individuelles](#) ou orienter les familles vers les centres sociaux, les espaces de vie sociale ou les travailleurs sociaux de la Caf.



La Caf du Tarn met en place une politique d'aide aux vacances qui a pour objectif de soutenir les familles à réaliser un départ en vacances.

#TKT JEGERE ! Valoriser les initiatives des jeunes tarnais de 11 à 21 ans

#TKT JEGERE ! est un dispositif départemental, soutenu par la Caf, la MSA, le Département et le SDJES dans le cadre du Schéma Départemental de Services aux Familles. Il a pour objectif de susciter, soutenir, développer et faire connaître la capacité d'engagement collectif, d'initiative et d'innovation des jeunes de 11 à 21 ans domiciliés dans le département du Tarn, quels que soient leur statut, leur situation sociale ou leur niveau de qualification.

Concrètement, chaque jeune tarnais (par groupe de deux minimum) ayant une envie, une idée, un projet qui présente un intérêt particulier en matière d'utilité sociale peut déposer un projet et être soutenu pour le mettre en œuvre, au moyen d'une bourse allant jusqu'à 600 euros par projet. Neuf projets ont déjà été soutenus en 2021.

La Fédération Départementale des MJC assure la coordination du dispositif, le soutien et l'accompagnement des jeunes dans leur démarche de projet.

Pour déposer un projet, la plateforme wweeddo dispose d'une page dédiée :

[wweeddo - #TKT JEGERE !](#)

Plus d'infos :

Fédération des MJC

05 63 59 62 08



Sommaire :

- Edito : Arrivée d'A. CHELBAB
- Le Portrait social
- News :
 - * Reconstitution des aides COVID
 - * Prolongation du plan Rebond
 - * Nouveau référentiel des RPE
 - * Revalorisation de la PSU de 3 % pour 2022
 - * Pôle Ressources Handicap
 - * Avs : une journée pour valoriser l'AVS
 - * Lancement de la campagne vacances 2022
 - * #TKTJegère ! : valoriser les initiatives des jeunes tarnais de 11 à 21 ans

Pour nous contacter :



67 avenue Maréchal Foch
CS 42350
81012 ALBI CEDEX 9



action-sociale.cafalbi@caf.fr

Retrouver nous sur le
Caf.fr

Lettre d'infos aux partenaires

Mars 2022

Edito

Du service à l'usager au service des partenaires : Une carrière de 20 ans au sein de la Sécurité sociale, dans la branche retraite à la CARSAT Midi Pyrénées, puis j'ai intégré la branche famille en rejoignant l'équipe de direction de la Caf du Tarn en juillet 2019 comme responsable de l'administration générale après un passage par l'EN3S. Nommée sous directrice en charge de l'action sociale depuis peu, j'ai à cœur de **renforcer la coopération** entre le service action sociale et ses partenaires pour agir ensemble au service des familles. Je serai également vigilante au **respect des valeurs** de la Caf : neutralité, transparence et équité auxquelles je suis attachée.



Adda CHELBAB a pris ses fonctions de Sous Directrice en charge de l'action sociale le 17 janvier 2022.

Portrait social



Chaque année, la Caf du Tarn publie le Portrait social, un document synthétisant les données concernant les allocataires et les services de la Caf du département par thématiques :

- petite enfance
- enfance et parentalité
- logement et cadre de vie
- solidarité et insertion

Le Portrait social permet de répondre aux besoins des partenaires en matière de données concernant la population allocataire de leur territoire. Ces données permettent ainsi de construire avec eux des politiques familiales et sociales adaptées aux besoins des familles.

Retrouvez l'intégralité des données du portrait social (référence données 2020) en ligne sur le caf.fr en cliquant sur le lien suivant : [Portrait social édition 2022](#).

Reconduction aides COVID



La branche famille reconduit les aides Covid Eaje et Mam à l'identique jusqu'au 31/07/2022. Les dispositifs d'aides exceptionnelles en faveur des équipements concernés sont reconduits, soit des aides forfaitaires de 27 € par place fermée et par jour pour les structures publiques et de 17 € pour les établissements privés, en complément de l'indemnisation de l'activité partielle mise en place par l'État. S'agissant du montant des aides, des règles de facturation, les modalités de gestion et de financement restent identiques à celles prévues par la circulaire n°2021-012 du 29 septembre 2021 et sont consultables dans les flashs information adressés aux structures d'accueil depuis le début de la pandémie.

Prolongation du Plan rebond



- Prolongation des aides à l'investissement majorées pour les EAJE PSU en 2022. Le montant de l'aide passe ainsi de 17 000 € à 22 500 € par place et par an. En particulier, une majoration de 7 000 € est prévue pour tous les projets qui s'implantent dans les territoires prioritaires (QPV ou ZRR) ou qui présentent **un projet spécifique tourné vers l'accueil de public en insertion**.
- Majoration pérenne du barème du bonus territoire
- Maintien du soutien au développement des MAM en investissement immobilier et mobilier (aide au démarrage et plan d'investissement)

Un nouveau référentiel national pour les RPE

En 2021, dans le cadre de la réforme des modes d'accueil, les Relais d'Assistants Maternels (RAM) sont devenus les Relais Petite Enfance (RPE) et leurs missions ont été enrichies. Ils constituent sur le territoire le service de référence de l'accueil du jeune enfant à la fois des parents et des professionnels.

Enjeux :



- Amélioration de la qualité de l'accueil et des pratiques professionnelles de l'accueil individuel
- Accompagnement des familles et mise en relation entre parents et assistants maternels
- Promotion de l'offre d'accueil individuel et du métier d'assistant maternel.

Pour accéder au référentiel, c'est [ICI](#).



Pour connaître et adopter le nouveau référentiel, la Cnaf organise à destination des Elus un webinar le **vendredi 8 avril 2022 de 13 h 30 à 15 h 30** via la plateforme collaborative IDEALCO. Pour vous inscrire, c'est [ICI](#).

La Cnaf revalorise la Prestation de service unique des crèches de 3 % pour 2022

Jeudi 10 février 2022, le conseil d'administration de la Caisse nationale des Allocations familiales a voté une revalorisation de 3% de la Prestation de service unique, l'aide au fonctionnement versée par les Caf aux gestionnaires de crèches.

Cette prestation prend en charge en moyenne 37 % du coût d'une place de crèche et permet d'abaisser le reste à charge pour le gestionnaire de crèche. Cette revalorisation va permettre d'accompagner :

- la revalorisation des salaires et des diplômes dans un secteur en perte d'attractivité ;
- des standards de qualité plus élevés pour les locaux, les pratiques et les conditions d'emploi dans les crèches, portés par la réforme des services aux familles ;
- une tendance à la baisse de fréquentation des familles en lien avec la généralisation du télétravail.

L'intégration de ce nouveau barème dans notre système d'information devrait se faire sur le second trimestre de l'année. Un peu de patience pour les structures qui verront les effets lors du versement du 2ème acompte PSU prévu à partir du 20 septembre 2022.



Le PRH est soutenu par la Préfecture, l'ARS, l'Education nationale, le Département, la MSA, l'assurance maladie et la Caf. Il est mis en œuvre par l'UFCV.

De nombreux parents d'enfants et de jeunes en situation de handicap ont besoin d'une solution de garde, d'un temps de loisirs ou de vacances pour leur enfant et recherchent des informations à ce sujet.

Le Pôle Ressources Handicap du Tarn (PRH 8) répond à cette demande en accompagnant individuellement les familles dans leur recherche (crèches, accueil de loisirs, séjour de vacances).

Le PRH 81 propose de recevoir les familles sur rendez-vous lors de permanences sur différents sites du département. Ces rencontres ont pour objectifs d'informer les familles, recueillir leurs besoins et de préparer l'accueil de leur enfant.

Pôle Ressources Handicap

Ces permanences ont lieu à :

- **Albi** : Maison Départementale de l'Autonomie – 221 avenue Albert Thomas 81000 Albi - les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois de 9 h à 12 h
- **Castres** : EVS de Lameilhé - rue Van Gogh 81100 Castres - le second jeudi du mois de 14 h à 17 h

Les familles en demande de soutien ou d'accompagnement peuvent contacter directement le PRH pour prendre rendez-vous :

- par téléphone au : **06 07 26 95 69**
- par mail : contact@prh81.fr.

Animation de la Vie Sociale



Le Tarn a le plaisir d'accueillir un événement organisé par les Caf d'Occitanie Ouest et la Fédération Interdépartementale Garonne Occitanie : une journée pour valoriser l'Animation de la Vie Sociale (AVS).



Au programme : des tables rondes autour des thématiques phares de l'AVS (la participation des habitants, vivre ensemble...), des témoignages d'Elus, de porteurs de projets, une conférence et la présence de la compagnie Bataclown sur l'ensemble de la journée.



Mardi 5 avril 2022 de 9 h à 17 h

À l'IMT des Mines à Albi